220C3994
AV1491

30 septembre 2020

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C2333 du 6 juillet 2020 et D&I 220C2623 du 22 juillet 2020

Pour courrier reçu le 30 septembre 2020, la société Millennium International Management LP a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Dans le prolongement des déclarations publiées les 6 et 22 juillet 2020, Millennium International Management LP ("Millennium"), agissant pour le compte de Millennium Partners, LP (le "Fonds"), déclare par la présente, conformément à l'article 231-47 du règlement général de l'AMF :

- qu'il n'agit en concert avec aucune autre personne s'agissant de MEDIAWAN ;

- qu'il a l'intention, en fonction des conditions de marché, d'acheter des titres de MEDIAWAN objets de l'offre et/ou de prendre des positions longues ou courtes en swap sur lesdits titres de MEDIAWAN ; et

- qu'il envisage d'apporter ses titres à l'offre ; ce changement d'intention de la part de Millennium découle notamment de son analyse du rapport financier semestriel 2020 de MEDIAWAN publié le 21 septembre 2020, effectuée à la lumière des conditions actuelles de marché. »